

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
MERCREDI 15 OCTOBRE 2025**

PRESENTS :

Fabrice ARNOULD - Alexandre CHAVES – Carole DEFRAIN - Peggy MURPHY - Alain REDINGE - Marc RENAC - Patricia STALDER - Pascale TEITGEN – Jean-Marie VAGNER - Christian WAGNER

ABSENTS EXCUSES : Damien SAUVETRE

ABSENTS NON EXCUSES : Romain DORCHY – Christina HAGEN – Andréa MADERT

Secrétaire de séance :

Aline BOUCHEZ, adjoint administratif

NOUVEL ORDRE DU JOUR : AJOUT DE DEUX NOUVEAUX POINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- ***Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2024***
- ***Rapport annuel d'activités de la CCCE de l'année 2024***

Le nouvel ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ANALYSES DES OFFRES POUR LA RESTRUCTURATION ET LA RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'analyses effectué par ECONOMIZ - EROZI concernant la restructuration et la rénovation de la salle Roland Parmentier.

Cette analyse fait apparaître deux offres reçues par l'entreprise LICHT CONSTRUCTION et l'entreprise STC dont le détail se trouve ci-dessous :

Offre Licht Construction – Devis n° 2025-355

- Montant : 149 018,33 € HT (178 822,00 € TTC)
- Délai : Non précisé dans le devis (mémoire technique : démarrage possible en octobre 2025)
- Points techniques :
 - Démolition et dépollution : 8 324 € HT
 - Maçonnerie intérieure & extérieure : 17 100 € HT
 - Plâtrerie / isolation (TOPIQ ALPHA, laine de verre 300 mm) : 17 336 € HT
 - Plomberie / sanitaires (Geberit, Grohé, Villeroy & Boch, Jacob Delafon, Atlantic) : 15 600 € HT
 - Chauffage & climatisation (PAC air/air Hitachi multi-split) : 17 700 € HT
 - Carrelage sols & murs (Cersanit, Rako) : 19 400 € HT
 - Menuiserie intérieure et extérieure (portes Glatt, PVC Gealan) : 5 100 € HT
 - Electricité / ventilation / SSI (Schneider, BAAS, BAES, conformité NFC 15-100) : 29 000 € HT
 - Peinture (toile fibrée + peinture veloutée) : 12 210 € HT
- Appréciation : Offre détaillée et structurée, assortie d'un mémoire technique (organisation de chantier, moyens humains/matériels, gestion des déchets).

Offre STC – Devis n° STC514/18/09/25

- Montant : 96 388,00 € HT (115 665,60 € TTC)
- Délai : 6 mois à compter de l'ouverture du chantier
- Points techniques :
 - Démolition et dépollution : 11 180 € HT
 - Gros œuvre & maçonnerie (ouvertures, escalier, rampe PMR) : 11 050 € HT
 - Electricité & SSI (Legrand, EATON, normes NFC 15-100) : 13 300 € HT
 - Climatisation réversible (option) : 14 100 € HT
 - Plâtrerie / isolation (dalles TOPIQ ALPHA, laine de verre R=6) : 12 900 € HT
 - Plomberie / sanitaires (Grohé, Porcher, Atlantic) : 11 800 € HT
 - Sols et carrelages (carrelage UPEC, faïence 30x60) : 18 300 € HT
 - Peinture (toile fibrée + peinture lessivable) : 11 768 € HT
 - Menuiserie intérieure (portes tubulaires) : 2 400 € HT
 - Porte PVC entrée : 2 490 € HT
- Appréciation : Offre claire, financièrement attractive . Normes ERP/PMR respectées.

Après débats sur le rapport d'analyses des offres, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise STC pour un montant de 96 388.00€ HT soit 115 665.60€ TTC et charge Monsieur le Maire de signer le devis et tous les autres documents pour que le projet puisse aboutir.

COUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de la cour de l'école, confiés à l'entreprise CADICI ont commencés par l'arrachage du goudron en place.

Lors de cette action, l'entreprise s'est aperçue que la partie en crasse n'était pas assez profonde et compacte. Afin de rendre le terrain conforme à la pose du goudron, un nouveau devis de la société CADICI Romain de Berg sur Moselle nous a été proposé pour un montant de 31 745€ HT concernant la partie végétalisation. Le devis de la société A-Tech située à Hauconcourt pour un montant de 11 625.00€ HT concernant la partie enrobée quant à lui n'a pas changé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le nouveau devis de la société CADICI tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Maire de le signer.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2024

VU la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5 relatifs au Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau potable,

Vu le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable pour l'année 2024,

CONSIDERANT qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal,

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2024 établi pour le compte du Syndicat Mixte des Eaux de Cattenom Garche Koeking.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS 2024

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2025 présentant le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour l'année 2024,

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par l'EPCI aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés, dans chaque secteur de compétence.

Considérant qu'il répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, demandant au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Considérant le rapport annuel d'activités de la CCCE 2024, ci-annexé, transmis le 14 octobre 2025,

Le rapport d'activités 2024 est présenté aux Conseillers Municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la CCCE pour l'année 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, émet un avis favorable avec 8 voix pour et 1 abstention sur le rapport d'activités 2024 de la CCCE.

Fait et affiché à Gavisse, le 16 octobre 2025.

Le Maire, Alain REDINGE

